

Association Comités de Quartiers
36 rue Basse
78730 Saint Arnoult en Yvelines



Mme Joëlle Jégat
Maire de Saint Arnoult
Place du Jeu de Paume
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Saint Arnoult en Yvelines le 02 mars 2024

Objet : Modalités de demande de publication dans l'Eclair

Madame,

Vous connaissez évidemment le principe incontournable d'Egalité, avancé dans les devises de notre république. Egalité de droit et de traitement pour toutes et tous sans discrimination.

Pour éviter toute future incompréhension conduisant de nouveau à une suspicion de censure ou de discrimination de votre part et/ou de la part d'un(e) autre élu(e) de la majorité et/ou d'une autre personne chargée d'intervenir dans le processus de réception, communication, prise en considération, décision et publication effective d'une demande d'article ou d'information dans les pages « agenda de l'Eclair » :

Afin que la démarche soit connue de toutes et tous de façon identique, et qu'aucune contestation sur l'égalité des citoyen(ne)s ne puisse plus être avancée, l'Association Comités de Quartiers vous demande cordialement de bien vouloir publier dans les colonnes de l'Eclair du mois d'avril :

- Qui (svp nom et/ou fonction) contacter pour adresser la demande de publication et à quelles coordonnées
- Où adresser la demande (svp précisez adresse postal et/ou email et/ou n° portable ...)
- Sous quelle forme adresser la demande (svp précisez courrier et/ou email et/ou sms...) et à quelle(s) coordonnée(s) exactement.
- Quand adresser la demande, à savoir dans le cas présent à quelle date du mois précédent la publication concernée

Selon nos renseignements pris auprès de plusieurs personnes c'est à Mr Mainvis qu'ils/elles adressent leurs demandes et non à vous comme vous nous intimez de le faire dans votre courrier du 19 janvier 2024. La date du 13 du mois précédent ne leur à pas paru s'opposer à un type de demande similaire à la nôtre.

Merci par avance de la suite favorable que vous donnerez à notre demande de préciser les renseignements demandés ci-dessus dans l'Eclair d'avril 2024. Espérant que la date du 02 mars 2024 ne soit pas trop tardive pour une publication en avril 2024. Merci de nous avertir svp de suite si notre demande ne peut être acceptée et pourquoi.

Cordialement



Antoine Pujol
Président de l'association Comités de Quartiers